

Règlement du concours « Objectif 24x36 » Grand Public

Dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024, le Comité Départemental Olympique et Sportif des Hauts-de-Seine (CDOS 92) organise un concours photo départemental. Le concept est de transmettre les valeurs, la performance, la passion ou encore l'évolution des JOP à travers vos photos.

Pourquoi « objectif 24X36 » ? 24 en référence aux JOP 2024, 36 en référence aux 36 communes des Hauts-de-Seine.

Ce projet est labellisé « Impact 2024 ».

Article 1 : Conditions de participation

La participation au concours est gratuite et réservée aux photographes amateurs. Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

Le concours est uniquement ouvert aux personnes majeures, adhérentes à une association sportive des Hauts-de-Seine et/ou résidentes dans une commune des Hauts-de-Seine labellisée « Terre de Jeux 2024 ».

Article 2 : Thèmes du concours

Les photos de ce concours sont représentatives de l'Olympisme et du Paralympisme.

Elles sont réparties sous les trois thématiques suivantes :

- Les valeurs (respect, amitié et excellence et fair-play)
- La performance (Athlète en action, temps forts, succès ou exploits)
- L'héritage (Passage de flambeau 1924/2024, impact des Jeux dans votre ville ou dans votre vie).

Article 3 : Inscription

Un formulaire d'inscription est à votre disposition. Il suffit d'y ajouter vos photos en les accompagnant d'une légende pour les illustrer.

Il y a deux façons d'accéder à ce formulaire :

- Cliquer sur le lien via notre site internet (cdos92.fr) ou sur nos réseaux sociaux :
 - o Facebook : CDOS Hauts de Seine <https://www.facebook.com/cdosdeshautsdeseine/>
 - o Instagram : cdos_92 https://www.instagram.com/cdos_92/
 - o LinkedIn : CDOS Hauts-de-Seine <https://www.linkedin.com/in/cdos92/>
 - o Be Sport : CDOS Hauts-de-Seine <https://www.besport.com/group/955502>

- Scanner le QR Code.

Article 4 : Contraintes techniques et directives numériques

- Les fichiers, pour être traités, devront être enregistrés sous la forme :
 - o Nom du fichier : Nom Prénom, Commune, Thème et numéro de photo
 - o "Exemple : Dupont Jean, Nanterre, Héritage, photo n°1"
- Chaque photo doit être accompagnée obligatoirement de la date et du lieu où elle a été prise.
- Les photographies sont envoyées au format numérique « JPEG » ou « PNG » ou numérisé (photo scannée en PDF) en pièce jointe via le formulaire.
- La taille maximale acceptée est de 1 Go par photo.

Article 5 : Promotion du concours

En participant à ce concours, les lauréat(e)s autorisent le Comité Départemental Olympique et Sportif des Hauts-de-Seine à utiliser leurs noms et leurs photos pour toute opération et sur tous supports liés au présent concours ainsi qu'à la promotion des différents événements du CDOS 92.

Article 6 : Calendrier du concours

- 2^{ème} trimestre 2022 : lancement des inscriptions au concours
- 30 septembre 2023 : date limite de réception des photos au CDOS 92
- 1^{er} trimestre 2024 : vote du Jury et internautes
- Courant mars/avril 2024 : annonce des résultats

Article 7 : Critères de sélection des photos

Les photographies, qui correspondent aux critères de participations, sont jugées sur trois aspects :

- Adéquation et pertinence aux thèmes proposés,
- Impact de l'image (émotion, clarté du message, première impression),
- Qualité et caractéristiques de la photo (angle et cadrage, aspect visuel, technicité, originalité...).

Article 8 : Modalités de sélection

Quatre cas de figure :

- Vous habitez hors du département des Hauts-de-Seine **mais** vous êtes licencié dans une association sportive du département **alors** vos photos seront transmises pour sélection à la commune dans laquelle vous pratiquez.
- Vous habitez une commune du département des Hauts-de-Seine **mais** n'êtes pas licencié sportif dans le département **alors** vos photos seront transmises pour sélection à la commune dans laquelle vous résidez.
- Vous habitez une commune du département des Hauts-de-Seine différente de la commune dans laquelle vous pratiquez votre sport **alors** vos photos seront transmises pour sélection à la commune dans laquelle vous pratiquez.
- Vous n'habitez pas et ne pratiquez pas dans le département des Hauts-de-Seine **alors** vos photos ne seront pas sélectionnées.

Article 9 : Jury

Le jury est constitué de 15 membres + 1 vote des internautes.

Sous la présidence du CDOS 92, il a pour mission de sélectionner les meilleures photographies des candidats. Il détermine ainsi le palmarès du concours.

Article 10 : Classement & récompenses

Le classement des nominés sera donné au cours de l'assemblée générale du CDOS 92 courant mars/avril 2024. Une cérémonie spécifique sera organisée pour honorer les lauréats du concours.

Les lauréat(e)s figurant sur le podium de ce concours se verront remettre des places pour les JOP 2024. La liste définitive de l'ensemble des récompenses sera validée au printemps 2024.

Par ailleurs, une exposition des meilleures photos sera réalisée.

Article 11 : Droit à l'image et propriété intellectuelle

Par sa participation au jeu concours du CDOS 92, chaque candidat autorise expressément l'organisation ainsi que les ayant droits, tels que partenaires et médias, à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire en totalité ou partie, à exploiter, son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre des épreuves de cet événement en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à des exploitations directes ou dérivées par les dispositions. Les modalités de cessions de droits d'auteurs sont précisées au travers d'une convention conforme au Code de la propriété intellectuelle.

Article 12 : Responsabilité

Le CDOS 92 ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté ou si les circonstances l'exigent et sans justification, le concours devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié, annulé ou interrompu. Le CDOS 92 ne saurait être tenu responsable en cas de mauvais acheminement du courrier électronique ou postal ou en cas d'interruption des communications internet ou d'altération des participations (communication réseau, interruption du réseau, etc....).

Article 13 : Application du règlement

Tout candidat reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les dispositions.

Le CDOS 92 se réserve le droit de modifier par avenant le présent règlement en tant que de besoin, et à prendre toutes décisions qu'il pourrait estimer utiles pour l'application et l'interprétation du règlement, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée. Toutes modifications au présent règlement pourront être apportées pendant le déroulement du concours. Elles seront portées à la connaissance des candidats, qui devront s'y soumettre. Toute violation par les candidats des dispositions du présent règlement entraînera la nullité de la participation.

L'organisateur se réserve le droit d'invalider ou d'annuler une participation s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements de toute sorte sont intervenus dans le cadre de la participation

au concours. Il se réserve également le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs. La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

Article 14 : Sécurité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance provoquée par un mauvais état de santé, de perte ou de vol de matériel. En aucun cas, un candidat ne pourra se retourner contre l'organisation pour quelque motif que ce soit. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants, et ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

